

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté</b>		
AVIS N° 2020 – 10		
Date validation officielle : 17/12/2020	<b>Objet :SINP SIGOGNE</b> <b>Liste régionale des données naturalistes sensibles</b> <b>(données d'occurrence de taxons)</b>	<b>Vote : unanimité</b>

Le CSRPN réuni en séance plénière le 17 décembre 2020 a examiné la liste des données sensibles vertébrés (amphibiens, reptiles, mammifères, oiseaux) et invertébrés (arthropodes : lépidoptères diurnes, odonates, orthoptères) Sigogne présentée par Franck Grossiord de Sigogne Bourgogne-Franche-comté.

**Considérant :**

- le portage du SINP régional par Sigogne Bourgogne-Franche-Comté ;
- les conditions de communication et de diffusion des données décrites dans le protocole du SINP NOR : TREL1704934N ;
- les principes d'habilitation des plateformes régionales du SINP validés le 04 juin 2018 par l'UMS Patrinat ;
- l'avis CSRPN n°2019-02 du 21/03/2019 sur la validation de la charte partenariale Sigogne ;
- que ces listes ont été établies en suivant le guide technique de définition et gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP (2014) ;
- le CSRPN du 15 octobre 2020 ;
- l'importance de définir une liste régionale des espèces sensibles afin que cette sensibilité soit appliquée dans l'ensemble des outils d'accès aux données, actuels (exemple <https://openobs.mnhn.fr/> ) et à venir ;
- la révision régulière des listes au regard notamment des évolutions des listes rouges (régionales notamment) ;
- les échanges en séance ainsi qu'avec différents membres du CSRPN selon leurs spécialités et les compléments ou modifications apportés (déclassement du Blaireau, du Renard roux, du Cerf élaphe qui ne répondent pas aux critères de sensibilité du guide national ; retrait des espèces du genre Locusta de la liste en attente de données déterminées de manière fiable au niveau spécifique).

**Le CSRPN :**

- valide la liste des données sensibles vertébrés (amphibiens, reptiles, mammifères, oiseaux) et invertébrés (arthropodes : lépidoptères diurnes, odonates, orthoptères) telle que présentée en annexe de cet avis ;
- note que l'étude de la sensibilité des taxons concernant les trachéophytes, bryophytes et mollusques sera réalisée selon la méthode requise.

**Le CSRPN demande :**

- que l'étude de la sensibilité des taxons concernant les poissons soit réalisée selon la méthode requise ;
- que la sensibilité des autres taxons, et en particulier des taxons à caractère patrimonial (espèces menacées, protégées) soit définie.

**Le CSRPN émet un avis favorable sur la liste régionale des données naturalistes sensibles faune au titre du SINP – SIGOGNE.**

Le Président du CSRPN  
Vincent GODREAU



V. GODREAU